

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PORTNEUF  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF  
LE 19 DÉCEMBRE 2022  
Première réunion spéciale**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue à 19 h 00 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe et M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier.

Était absent :

M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
-----------------	----------------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 02. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

**LÉGISLATION**

369-19-12-22

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2- LÉGISLATION**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

**3- PÉRIODE DE QUETIONS**

**4- ADMINISTRATION**

4.1 Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2023

**5- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ADMINISTRATION**

370-19-12-22

**ADOPTION DU BUGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023**

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2023.

371-19-12-22

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 05.

Monsieur Archill Gladu  
Maire

Monsieur Serge Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.